



COMMENT UTILISER LE MASQUE ?

Le masque ne remplace pas les gestes barrières mais vient en complément !

Se laver les mains

Avant de le mettre

Après l'avoir mis

Après toute manipulation (*boire, manger, fumer, etc.*)

Après l'avoir jeté

Référez-vous à l'affiche de l'OMS
« [Le lavage des mains – Comment ?](#) »

Le masque doit recouvrir le nez et la bouche, doit être ajusté au mieux sur le visage et la barre métallique doit épouser la forme du nez (masque chirurgical).

Ne JAMAIS le toucher, le manipuler, le rabattre plié au niveau du cou.

Il faut le changer : si ôté du visage, si souillé, si mouillé et au-delà de la durée limite maximale d'utilisation.

Référez-vous à l'affiche de l'INRS
« [Bien ajuster son masque pour se protéger](#) »

Pour retirer le masque :

L'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque).

Masque réutilisable : Le déposer dans un contenant spécifique.

Masque à usage unique : Le jeter immédiatement après son retrait dans un **sac plastique pour ordures ménagères**, avec un système de fermeture (liens). **Un double emballage est recommandé.**



Une fois le sac rempli, **attendre 24h**, pour le déposer aux ordures ménagères.

COMMENT VOUS PROCURER DES MASQUES ?

Les pharmacies peuvent vendre des masques non sanitaires !

Plusieurs plateformes en ligne ont été créées afin de centraliser les demandes et de recenser les fournisseurs :

stopcovid19.fr : Fournisseurs, distributeurs identifiés avec le soutien du Ministère de l'Economie et des Finances (commande de plus 5000 masques).

savoirfaireensemble.fr : Groupement constitué sous la direction du Comité Stratégique de la Filière (CSF) Mode et Luxe.

smartidf.services.fr : Plateforme de commande dédiée à l'Ile de France.

Liste exhaustive des fournisseurs français de masques respiratoires, de protections du visage, etc. : silex-france.com

Évitez de vous procurer des masques sur internet sans les mentions NF EN 14683 ou 149 et marquage CE !

Retrouvez toutes les informations sur ce thème, actualisées et fiables, sur :



LA SANTÉ AU TRAVAIL,
UN ENJEU D'ENTREPRISE



CENTRE MÉDICAL INTERENTREPRISES EUROPE
80 rue de Clichy - 75009 Paris
01 49 70 84 84

www.cmie.fr



Spécial COVID 19

LES DIFFERENTS TYPES DE
MASQUES ET LEURS USAGES



QUELS SONT LES DIFFERENTS TYPES DE MASQUES ?

Dans le cas de la Covid-19, les deux types de masques ci-dessous sont dédiés en priorité aux professionnels de santé réalisant des gestes médicaux, en contact étroit et prolongé de patient suspect ou confirmé Covid-19, dans le cadre notamment de la prise en charge d'actes invasifs (soins de réanimation), etc.

Masques de protection respiratoire (FFP)

Équipement de protection individuel répondant à la norme NF EN 149:2001, ils protègent le porteur du masque contre l'inhalation de gouttelettes.

Il existe plusieurs niveaux de filtration : FFP1, FFP2 et FFP3.



Usage

A usage unique et peut varier de **3 à 8 h en fonction du fabricant** (se référer à la fiche technique).

Masques à usage médical (types 1, 2 et 2R)

Dispositif médical répondant à la norme NF EN 14683:2019, qui en évitant la projection de gouttelettes émises par le porteur du masque, limitent la contamination de l'environnement extérieur et des autres personnes. Il existe plusieurs types : type I, type II et IIR. Les types II et IIR sont destinés à un usage en chirurgie (stérile).



Usage

A usage unique et **ne pas dépasser 4h** pour le port d'un même masque chirurgical.

Masques non sanitaires appelés « grands publics » de catégorie 1 (UNS1) ou 2 (UNS2)

La catégorie est inscrite sur l'emballage (UNS : usage non sanitaire).



Catégorie 1 : (UNS1) qui filtrent plus de 90% des particules sont suffisants

Masques qui, **en complément des gestes barrières**, offrent une protection adaptée pour certaines activités professionnelles, en dehors du domaine médical (sans pouvoir se substituer aux masques chirurgicaux et aux équipements de protection individuelle pour leurs usages habituels).

Usage

Sans indication de leur réutilisation, ils sont à **usage unique et leur usage ne doit pas dépasser 4h**.

Pour un masque réutilisable, des logos garantissent leur efficacité et précisent le nombre de lavages maximum.



Le masque **doit être stocké dans un sac** (comme un sac congélation par exemple), lavé et séché avant de pouvoir être réutilisé. **Il doit être changé dès qu'il devient humide** (à cause de la transpiration, des postillons, de la pluie), et ce même si vous l'avez mis il y a moins de 4 heures.

Avec l'apparition des variants de la COVID-19, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) recommande de ne plus porter de masque en tissu artisanal (fait-maison) ou industriel de catégorie 2, même aux normes AFNOR.

Catégorie 2 : (UNS2) qui filtrent plus de 70% des particules ne sont pas suffisants.

Il est **déconseillé** par le HCSP, mais pas interdit. Cette catégorie de masque ne serait pas suffisante pour protéger de façon optimale du virus.

Masques « fait maison » :

Attention au « faux sentiment de sécurité »

Ce sont des masques non normés, non testés! Ils ne répondent pas aux standards de qualité attendus par les professionnels de santé.

MASQUE PÉRIMÉ : ENCORE EFFICACE ?

Le Ministère du Travail a autorisé l'usage de **masque de protection (de type FFP2)** à condition que **la date de péremption ne dépasse pas 24 mois**, et que des consignes strictes soient respectées avant leur utilisation.

Plus d'information sur : travail-emploi.gouv.fr

Il convient de s'assurer que le type et le niveau de protection du masque utilisé conviennent à l'activité exercée. D'autres équipements doivent être fournis en fonction de l'activité exercée (visière, blouse, surblouse, lunettes de protection, etc.).

Rapprochez vous du CMIE pour en savoir plus !